QU'EST-CE QU'UN PDPG?

Le plan interdépartemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles constitue le document de référence sur les poissons et leurs milieux. Il est construit sur la base d'une trame nationale unique. élaborée par la FNPF en concertation avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire, et soutenue par l'Agence Française pour la Biodiversité. Réalisé par la Fédération de Pêche de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne en collaboration avec le comité de pilotage, le PDPG vise à proposer des solutions aux problèmes identifiés pour favoriser le développement naturel des peuplements piscicoles. Ce plan est destiné aux élus locaux, propriétaires, gestionnaires, bénévoles et services de l'État.



PROPOSER des actions à mettre en œuvre pour améliorer la fonctionnalité piscicole sur la base d'un diagnostic écologique des masses d'eau du territoire

actuelle (art. L 433-3 du code

MÉTHODOLOGIE APPLIQUÉE

Délimiter et définir les contextes piscicoles

* Poissons qui aiment les eaux courantes

- Basé sur la logique des masses d'eau et bassins versants
- Choix de l'espèce repère (truite

Évaluer la fonctionnalité piscicole des contextes

- Recueil des données
- Suivis qualité biologique et physique des cours d'eau
- Détermination du niveau de conformité (conforme, perturbé ou dégradé)

Recenser et classer les perturbations

- ▶ Hiérarchisation des facteurs
- Calcul de la note d'impact (de 1 à 5)

- Actions à mettre en place pour améliorer significativement la fonctionnalité piscicole

Présenter les actions nécessaires

- ► Choix de la gestion piscicole (patrimoniale, raisonnée ou d'usage)
- Cibler les acteurs



Le territoire fédéral a été divisé en 6 contextes piscicoles, avec 4 contextes dont la fonctionnalité est dégradée et 2 pour lesquels elle est perturbée. Les principaux facteurs de perturbation identifiés sont la canalisation des grands cours d'eau, et le contrôle de leur régime hydraulique, le cumul d'interventions

encore la navigation et la présence de plans d'eau. Les habitats aquatiques se retrouvent ainsi appauvris, banalisés, rares et les peuplements piscicoles sont fragilisés et déséguilibrés.

Le but du PDPG est donc de poser un cadre de réflexion visant la restauration et la préservation des processus écologiques, afin de conserver et transmettre un patrimoine piscicole de qualité. À long terme, les peuplements de poissons devront être conformes la ripisylve...), les pollutions d'origines urbaines et agricoles, ou à ce que l'on peut attendre du milieu francilien restauré.



4/6. rue Etienne Dolet 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE Tél: 01 53 14 19 80 www.federation-peche-paris.fr Crédit photo : FNPF / Laurent Madelon



ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

TÉLÉCHARGER LE PDPG SUR www.federation-peche-paris.fr



CE DOCUMENT A ÉTÉ ÉLABORÉ La Fédération Nationale **AVEC LE SOUTIEN** de la Pêche en France FINANCIER DE: et de la protection

du milieu aquatique



L'Agence de l'Eau

Seine Normandie



Seine & du Nord (dissoute)

de l'Union des Fédérations de Pêche des Bassins de la



lle-de-France



Marne Vive



Le Syndicat Mixte du Bassin Versant



de la Bièvre

HAROPA Ports-de-Paris





FÉDÉRATION NATIONALE

PÊCHE

ÉLABORÉ AVEC LE SOUTIEN DE



Document réalisé par : Marion ESCARPIT.

Chargée de mission de la Fédération interdépartementale de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne pour la Pêche et de la Protection du Milieu Aguatique

PLAN INTERDÉPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES DU 75.92.93.94

Fédération interdépartementale de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis Val-de-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

FÉDÉRATION INTERDÉPARTEMENTALE

PÊCHE

2018 2023

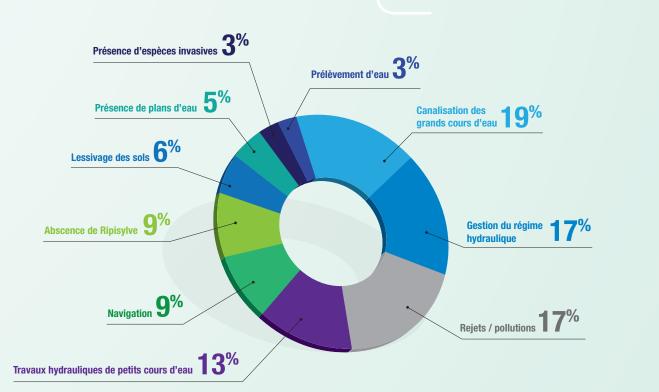
RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

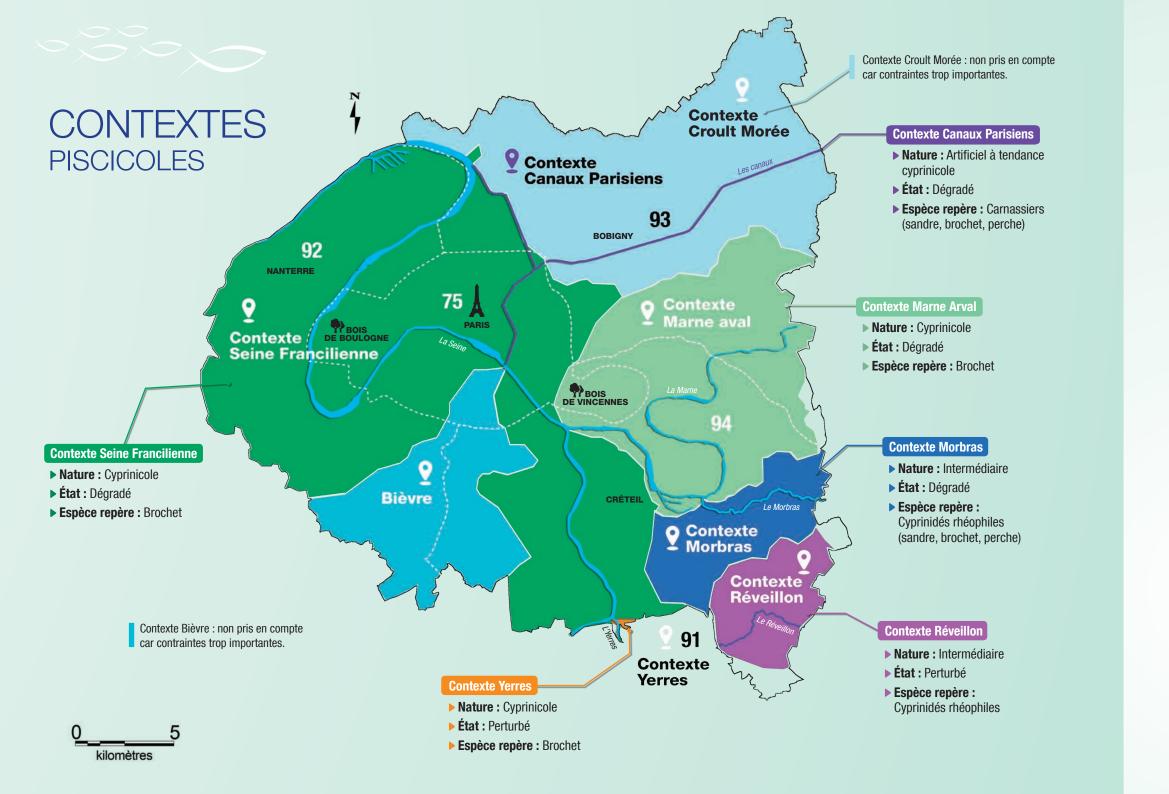
Typologie et fonctionnalité des contextes piscicoles

CONTEXTE	CODE MASSE D'EAU	NTT	TYPE DE MILIEU	NATURE DU CONTEXTE	ESPÈCE REPÈRE	ÉTAT
CANAUX PARISIENS	FRHR510	-	Canal	Artificiel à tendance cyprinicole	Carnassiers	Dégradé
MARNE AVAL	FRHR154A	-	Grands cours d'eau de plaine	Cyprinicole	Brochet	Dégradé
MORBRAS	FRHR154B	B6	Rivière fraiche	Intermédiaire	Cyprinidés rhéophiles	Dégradé
RÉVEILLON	FRHR103	В6	Rivière fraiche	Intermédiaire	Cyprinidés rhéophiles	Perturbé
SEINE FRANCILIENNE	FRHR73B FRHR155A FRHR155B	-	Grands cours d'eau de plaine	Cyprinicole	Brochet	Dégradé
YERRES	FRHR102	B7	Cours d'eau de plaine aux eaux plus fraiches	Cyprinicole	Brochet	Perturbé



Graphique synthétisant les impacts des perturbations sur les 4 départements





LES ACTIONS NÉCESSAIRES



INTITULÉ	OBJECTIF	TECHNIQUES			
Restauration des habitats piscicoles	Permettre aux poissons d'accomplir l'ensemble de leur cycle de vie dans des conditions favorables	 Réouverture ou création d'annexes hydrauliques Création d'abris piscicoles Gestion et suivi des niveaux d'eau 	 Restauration et entretien de la ripisylve Conseil en gestion et participation aux actions de restauration/entretien 		
Restauration de la continuité écologique	Assurer le transport des sédiments et la circulation de la faune aquatique	 Gérer les ouvrages Effacer, démanteler ou abaisser les ouvrages	Aménager des dispositifs de franchissement		
Sensibilisation et communication	Sensibiliser le grand public, les jeunes, les usagers à la protection de l'environnement et des milieux aquatiques	Classes d'eau et initiations pêcheInternetSalons, foires, festivals	Visites de terrain Rencontres élus, réunions d'informations		
Acquisition et actualisation de connaissances	Améliorer les connaissances sur les milieux et les espèces afin de mieux les gérer	Suivi piscicole (pêche électrique, radiopistage)Inventaire des habitats et des frayères	Carnet de captures Echosondage des fonds		
Protection des habitats et des espèces	Protéger les habitats et les espèces piscicoles fragiles de nos cours d'eau	Récupération des baux de pêcheMise en réserve de pêche	 Classement en « Remise à l'eau obligatoire » (No-kill) Surveillance/garderie 		
Gestion piscicole Adapter la gestion piscicole aux capacités actuelles de production du milieu		 Gestion raisonnée (alevinages autorisés après validation par la Fédération et en fonction des actions de restauration menées) 	Si pas d'AAPPMA : Gestion patrimoniale (on laisse le milieu évoluer sans la main de l'Homme).		

LES PRINCIPAUX ACTEURS ET PARTENAIRES

SEINE FRANCILIENNE

- ▶ Métropole du Grand Paris
- ▶ Départements (92, 93, 94
- ▶ Voies Navigables de France
- ► Association ESPACES

Contexte **CANAUX PARISIENS**

- ▶ Ville de Paris
- ▶ Ports-de-Paris
- et AAPPMA

- ▶ Ville de Paris/Service

- des canaux
- ▶ Fédération de Pêche et AAPPMA
- ▶ Fédération de Pêche

MARNE ARVAL

- - - oies Navigables de Fra
 - Syndicat Marne Vive
 - et AAPPMA

MORBRAS

- étropole du Grand Pai

▶ Métropole

▶ Fédération de Pêche

Contexte

RÉVEILLON

et AAPPMA

- Département 94 Fédération de Pêcho
- et AAPPMA ▶ Syndicat Marne Vive

du Grand Paris

du Grand Paris

Contexte

YERRES

- SyAGE
- ▶ Fédération de Pêch et AAPPMA

LES PARTENAIRES

- ▶ Agence de l'eau Seine-Normandie
- | ▶ Services de l'État ▶ Région Île-de-France

 - ► Institut d'Aménagement et d'Urbanisme IdF
- | ► Agence Française pour la Biodiversité